



Enquête : Etat des pulvérisateurs viticoles sur le GDON du Libournais

Le GDON a réalisé pendant l'hiver une enquête portant sur la qualité du parc des pulvérisateurs viticoles du Libournais. Cette mission a été financée par la DREAL (ministère de l'environnement) dans le cadre du Plan Régional Santé Environnement Aquitaine. Ce programme d'action vise à réduire les inégalités environnementales en Aquitaine.

L'objectif de l'étude était de qualifier l'état du parc matériel, les pratiques de pulvérisation, les difficultés et les attentes des vignerons sur cette thématique.

Nous tenons à remercier les 78 vignerons qui ont participé à cette étude. Les résultats complets et le rapport de synthèse sont disponibles en libre accès sur notre site internet :

http://www.gdon-libournais.fr/synthese_technique.php?orga=gdon



Enquête IFT 2011

RAPPEL : QU'EST-CE QUE L'IFT ?

L'Indice de Fréquence de Traitement (I.F.T) est un indicateur servant à quantifier l'utilisation des produits phytosanitaires. Contrairement à un simple calcul du nombre de traitements, il prend en compte les réductions de doses et la proportion de surface traitée.

L'IFT d'un traitement contenant 1 substance commerciale est :

$$\text{IFT} = (\text{Dose Utilisée} / \text{Dose Homologuée}) * (\text{Surface Traitée} / \text{Surface Totale})$$

En faisant la somme des IFT de chaque passage, on définit ainsi un IFT Total.

Seules les substances commerciales homologuées en tant que produits phytosanitaires sont comptabilisées dans l'IFT. Les engrais ou compléments minéraux n'entrent pas en compte dans le calcul.

L'IFT est un des principaux indicateurs utilisés dans le cadre du Plan Ecophyto 2018 pour caractériser l'évolution de l'utilisation des produits phytosanitaires.

Vous trouverez ainsi dans les pages suivantes les résultats de l'enquête IFT 2011.

DESCRIPTION DU PANEL D'ENQUETE

L'enquête porte sur 50 calendriers phytosanitaires. L'ensemble des appellations est représenté selon la répartition suivante : Bordeaux (2), Montagne Saint Emilion (6), Lussac Saint Emilion (7), Puisseguin Saint Emilion (2), Saint Emilion et Saint Emilion GC (21), Lalande de Pomerol (7), Pomerol (2), non mentionnée (3).

G.DON du Libournais, Conseil des vins de St Emilion, 14 rue Guadet, BP 15

33330 St Emilion, Tél: 06-82-43-69-81, e.mail: gdoncfd@yahoo.fr

L'ensemble des modes de production est représenté, 6 calendriers proviennent d'itinéraires AB, 4 d'exploitations qualifiées au titre de l'Agriculture Raisonnée (AR).

32 calendriers proviennent de zones en traitement obligatoire flavescence dorée et 18 calendriers ont été réalisés hors des zones de traitements obligatoires.

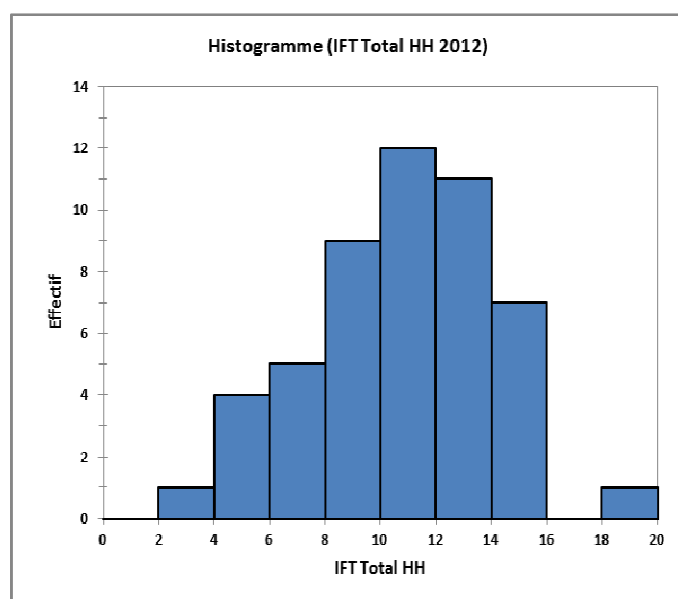
Résultats de l'enquête

Les résultats bruts du calcul des IFT sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Bilan IFT par cible	2011	2010
IFT insecticide	1.43	1.11
IFT Botrytis	1.15	1.41
IFT Mildiou / excoriose	4.17	5.6
IFT Oïdium / érinose	3.91	4.6
IFT Fongicide	9.22	11.61
IFT Total (hors herbicide)	10.66	12.73
Nbre moyen de passages	9	10
Nbre moyen de complément minéraux / adjuvants	2.82	2.45

IFT moyen 2011, enquête GDON du Libournais

UNE REALITE TRES CONTRASTEE



La moyenne de l'IFT est peu représentative d'une pratique standard. En effet, il existe une très forte variation de l'IFT en fonction des exploitations enquêtées. L'histogramme de gauche illustre cette situation, les valeurs d'IFT sont triées en classe (axe des abscisses) et varient entre 2.7 (min) et 18.07 (max). Chaque barre représente l'effectif de chaque classe. A l'intérieur d'une même année climatique, les variations d'IFT entre exploitations peuvent être supérieures à 50 %

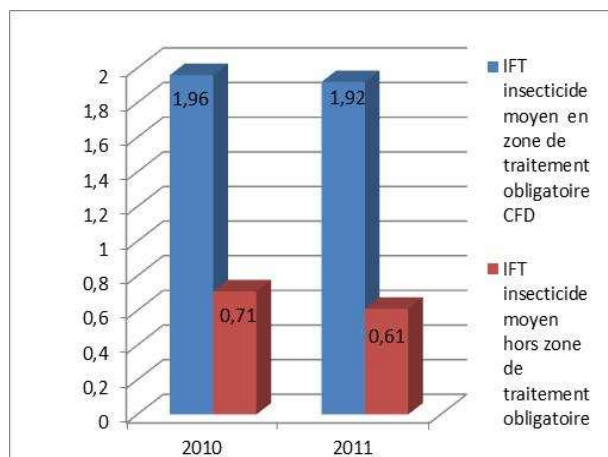
G.DON du Libournais, Conseil des vins de St Emilion, 14 rue Guadet, BP 15

33330 St Emilion, Tél: 06-82-43-69-81, e.mail: gdoncfd@yahoo.fr

ANALYSE CRITIQUE DES VALEURS DE L'IFT en 2011

CAS DES TRAITEMENTS INSECTICIDES

Si la valeur de l'IFT insecticide semble à première vue plus importante en 2011 qu'en 2010, le graphique ci-dessous démontre qu'il s'agit d'un biais lié à la localisation géographique des enquêtés. En effet, la valeur de l'IFT insecticide dépend majoritairement du régime de traitement obligatoire contre la cicadelle de la flavescence dorée auquel chaque exploitation est soumise.



Utilisation moyenne d'insecticides selon les obligations de traitement flavescence dorée, zone GDON du Libournais

Le protocole de lutte contre la flavescence dorée mené par le GDON conditionne fortement le niveau annuel d'insecticide utilisé sur la zone. Hors des zones de traitements obligatoires, les vignerons économisent en moyenne plus d'un traitement insecticide par an.

- Hors des zones de traitements obligatoires contre la cicadelle de la flavescence dorée, 38 % des enquêtés ne réalisent aucune intervention insecticide dans l'année.

CAS DES FONGICIDES

Lutte contre le mildiou : Les années 2010 et 2011 peuvent être qualifiées de faiblement problématique vis-à-vis de la thématique Mildiou. On constate une réelle adaptation des pratiques de traitements au risque épidémiologique, avec une nouvelle baisse de l'IFT Mildiou en 2011. La limitation de l'IFT Mildiou est obtenue grâce à quatre méthodes distinctes : le non renouvellement systématique des produits en absence de pluie et humidité réduite, l'arrêt des traitements assez précoce, l'adaptation de la dose appliquée à la surface foliaire sur les premiers traitements, l'utilisation de produits cupriques à des doses bien inférieures à celles homologuées. Le bilan est donc positif sur cette thématique.

Lutte contre le Botrytis : Plusieurs vignerons ont décidé de réaliser l'impasse sur leur premier traitement anti-botrytis en conséquence de la sécheresse enregistrée sur la période floraison / fermeture de la grappe. Ce choix explique probablement la légère baisse de l'IFT Botrytis entre 2010 et 2011.

Lutte contre l'oïdium : l'année 2011 est marquée par des pressions d'oïdium localement fortes, qui ont nécessité une vigilance attentive sur les secteurs sensibles. De manière assez surprenante, on enregistre une légère baisse des traitements oïdium entre 2010 et 2011, soit une tendance inverse au risque caractérisé. Ce résultat démontre que l'adaptation de la stratégie de lutte au risque

G.DON du Libournais, Conseil des vins de St Emilion, 14 rue Guadet, BP 15

33330 St Emilion, Tél: 06-82-43-69-81, e.mail: gdoncfd@yahoo.fr

annuelle doit être améliorée dans le cas de l'oïdium. Les traitements peuvent être limités dans les années de faible pression. Au contraire la cible « oïdium » doit être prise prioritairement en compte par rapport au mildiou dans une année comme 2011.

Les données d'IFT (2010 et 2011) démontrent que l'adaptation des traitements à la pression annuelle a été efficacement menée pour le mildiou et reste moins mise en œuvre dans le cas de l'oïdium.

EVOLUTION DES PRATIQUES DEPUIS 2006

Le tableau présenté ci-dessous compare la valeur de l'IFT calculé en 2011 à d'autres références connues.

IFT	2006	2008	2010	2011
	Enquête Gironde*	Enquête Aquitaine**	Enquête GDON du Libournais	Enquête GDON du Libournais
IFT insecticide	1.28	NC	1.11	1.43
IFT Fongicide	12.92	NC	11.61	9.22
IFT TOTAL- Hors Herbicide	14.2	16.53	12.73	10.66

* données rapport Ecophyto R et D 2009, volet 1 groupe expert vigne

** données enquête Aquitaine, Ministère de l'Agriculture

L'année 2011 est une année remarquable où le climat annuel a permis la mise en œuvre de nombreuses réductions de traitement.



Comment faire baisser son IFT ?

CHOIX DES SPECIALITES COMMERCIALES

Le niveau de l'IFT dépend du ratio Dose appliquée / Dose homologuée de la substance commerciale. Certaines substances commerciales ne sont jamais utilisées à dose homologuées (spécialités cupriques, soufre mouillable,...). Elles permettent de limiter le niveau de l'IFT.

D'autres spécialités commerciales échappent au calcul de l'IFT. Il s'agit par exemple des poudrages soufre fleur et surtout de certaines substances non homologuées qui sont utilisées au titre d'engrais minéraux, malgré une activité reconnue sur certaines maladies cryptogamiques. Bien que ces produits puissent avoir un intérêt technique, il est de notre rôle de rappeler que leur utilisation dans le cadre de la lutte phytosanitaire est normalement interdite. Attention à bien vous informer du

G.DON du Libournais, Conseil des vins de St Emilion, 14 rue Guadet, BP 15

33330 St Emilion, Tél: 06-82-43-69-81, e.mail: gdoncfd@yahoo.fr

contexte réglementaire, notamment des conséquences en cas d'imprévus (prise en charge par les assurances, protection juridique,...) liées à l'utilisation de ces produits.

LIMITER LES DOSES

L'adaptation de la dose appliquée au cours de la saison est une pratique qui engendre une réduction réelle de l'IFT totale. On peut distinguer 3 phases différentes dans l'adaptation de la dose :

- Cas du début de saison: la dose appliquée / ha doit être adaptée à la surface foliaire pendant la période de pousse de la végétation
- Cas du milieu de saison (surface foliaire développée) : les réductions de doses peuvent dans certains cas être maintenues mais doivent tenir compte du risque épidémiologique, de l'absence de maladies, du risque de résistance associée à la matière active utilisée et de la fréquence d'intervention. Durant cette période, la réduction des doses doit se faire avec l'accompagnement d'un technicien conseil confirmé
- Cas de la fin de saison : (couverture du haut du feuillage) : en cas d'utilisation de spécialités cupriques, les doses peuvent à nouveau être réduites au cas par cas

OBSERVATION DES PRESSIONS REELLES ET ADAPTATION AU PARCELLAIRE

Il existe de nombreuses règles de décision qui permettent de qualifier la nécessité d'une intervention sur la base d'observations parcellaires (comptages larvaires pour les insectes, suivi météorologique et épidémiologique pour les maladies...). L'adaptation du programme de traitements à la sensibilité du parcellaire est une méthode utilisée par certains vignerons pour réduire leur IFT. Par exemple, la mise en œuvre d'un programme de traitements anti-botrytis différencié pour les cépages tardifs (CF et CS), l'adaptation de la fréquence de traitements des anti-oïdiums en fonction de la sensibilité historique de la parcelle, la mise en place d'insecticide sur les seules parcelles où les pressions larvaires de la génération précédente étaient trop élevées...

EN CONCLUSIONS

Le niveau de pression généralement faible constaté cette année a débouché sur une réelle adaptation des pratiques de terrain. Les conclusions des enquêtes IFT 2010 et 2011 sont donc positives mais ce constat devra également être évalué sur des contextes climatiques plus difficiles.

L'Equipe du GDON du Libournais

Le GDON du Libournais est soutenu par :



G.DON du Libournais, Conseil des vins de St Emilion, 14 rue Guadet, BP 15

33330 St Emilion, Tél: 06-82-43-69-81, e.mail: gdoncfd@yahoo.fr